



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 04 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 4 décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune de RHUIS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François GOYARD, maire.

Etaient présents : Jean-François GOYARD, Maire

Xavier BERNARD, Marie-Thérèse PARASKEVAS, Jean Paul FÉLIX Adjoints au Maire

Michel DUCHOSSOY, Virginie FERRET-COURTEL, Caroline HOFFERT, Jennifer MONTEIRO, Antoine DAVENE de ROBERVAL, Thierry SEUTIN conseillers municipaux.

Etait absent :

Louisiane DUCHATEAU-ROUGIER **donne pouvoir** à Marie-Thérèse PARASKEVAS

Mme Jennifer MONTEIRO, est *désignée* secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

CONVENTION INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIA)

La Conférence Intercommunale du Logement de la CCPOH s'est tenue le 11 octobre dernier. A cette occasion a été présenté le projet de Convention Intercommunale d'Attribution des logements sociaux (CIA).

Ce document a été validé lors de cette instance. Il a été préalablement partagé avec la DDTES (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) puis envoyé en septembre à l'ensemble des partenaires (maires, bailleurs, associations...). Aucune observation n'a été émise.

La CIA est un document obligatoire pour notre territoire (loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017).

L'Etat l'a rappelé régulièrement et l'ANRU en a fait une condition de signature de l'avenant à la convention de renouvellement urbain du quartier de « les terriers ».

Ce document est évolutif est pourra éventuellement être amendé lors de l'élaboration du PLH (pour rappel ; la CCPOH a délibéré favorablement à la prescription d'un PLH et l'adoption d'une CIA du 27 juin 2023). Il est adressé à l'ensemble des partenaires afin de délibérer avant sa signature.

Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire :

- d'autoriser le président ou un vice-président pris dans l'ordre des nominations à signer la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA).

J.F.G.
2

Annexe :

Convention Intercommunale du Logement (CIA).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

10 voix « pour »

0 voix « contre »

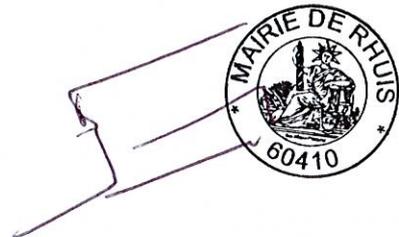
0 voix « abstention »

Fait à RHUIS

Le 04 décembre 2023

Jean-François GOYARD

Le Maire



Transmis au représentant de l'Etat le :

Mis en ligne le :

J.F.G.